

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 décembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DPE 47 - DFA** Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2016.

**M<sup>me</sup> Célia BLAUDEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Célia BLAUDEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission, et M. Julien BARGETON, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2016 est arrêté en équilibre à la somme de 2 524 000 euros pour la section d'exploitation et en excédent de 2 401,05 euros pour la section d'investissement constituée uniquement de recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Pour l'exécution du budget, Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**